

Article 21 du Règlement

M. Lang cite le premier ministre conservateur R. B. Bennett à l'appui de son point de vue: «Si ceux qui touchent de gros revenus n'ambitionnent pas de devenir juges, nous devons alors nous rabattre sur les autres». Une telle façon de voir prouve que ceux qui saisissent des biens hypothéqués et ceux qui travaillent de concert avec les banques . . .

Mme le Président: A l'ordre. Le temps mis à la disposition du député est expiré.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA BAISSÉ DU TAUX D'INFLATION

M. Ray Chénier (Timmins-Chapleau): Madame le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour souligner l'efficacité du programme canadien de relance économique. Le taux annuel d'inflation a fléchi à 5 p. 100 le mois dernier, ce qui est le taux le plus bas depuis plus de dix ans. Le taux d'inflation n'a jamais été si faible depuis août 1972. Nous sommes maintenant entrés dans une période de stabilisation.

En juillet et en août, le taux d'inflation s'est élevé à 5.5 p. 100 tandis qu'en mai et en juin, il s'établissait à 5.4 p. 100 et à 5.6 p. 100 respectivement. Nous sommes maintenant parvenus à un important plateau dans notre lutte contre l'inflation grâce au programme d'austérité des 6 et de 5 p. 100 adopté par le gouvernement fédéral et aux efforts concertés des Canadiens.

D'autres indices révèlent une nouvelle vitalité économique. Depuis novembre dernier, environ 325,000 nouveaux emplois ont été créés et le taux de chômage, de 11.8 p. 100 en juillet, a été ramené à 11.3 p. 100. C'est le taux le plus faible depuis 1982. Les prix des denrées alimentaires ont baissé de 1 p. 100 en septembre, ce qui constitue la baisse mensuelle la plus importante, pour ces produits, depuis cinq ans. Le gouvernement libéral a également réussi à réduire l'augmentation du coût de la vie de 12.5 p. 100, il y a un peu plus d'un an, à 5 p. 100. Je constate que les conservateurs commencent . . .

• (1410)

Mme le Président: A l'ordre. Le temps de parole du député est écoulé.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LES CONSÉQUENCES DES MÉGA-PROJETS POUR LES BANDES INDIENNES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Victimes des nombreuses répercussions sociales, environnementales et écologiques qui résultent le plus souvent de la réalisation des méga-projets énergétiques, des représentants des tribus de Carrier et de Sekanie sont venus cette semaine dans la capitale pour obtenir que le Parlement reconnaisse et rectifie les injustices qu'ils subissent depuis des générations. Deux projets majeurs, soit le projet Alcan Kemano I en 1952 et le projet de barrage hydroélectrique W. A. C. Bennett en Colombie-Britannique ont profondément perturbé la vie économique, sociale et culturelle des bandes de Sekanie, Inginika et Fort Ware, ainsi que celles de Carrier, Gheslatta et Ominika.

Certaines de leurs localités ont été inondées et certains de leurs territoires de piégeage détruits; ils ont même vu une fois les corps de leurs morts flotter à la surface de l'eau parce que leur cimetière avait été inondé. Ils vivent dans les villages autochtones les plus pauvres, et ils souffrent souvent de malnutrition et de graves maladies infectieuses. S'ils sont là, c'est pour demander de l'argent et des moyens de se préparer à survivre lorsque le projet Kemano II, autre projet de même envergure, sera réalisé.

Ils savent que le monde ne va pas s'arrêter de progresser pour leur faire plaisir, mais ils savent également qu'ils ne peuvent plus se laisser traiter simplement comme un aspect du paysage. Jusqu'à maintenant, ils n'ont pas réussi à obtenir d'audiences des ministres compétents. Le seul recours qui leur reste, ce sont les tribunaux, ce qui ne contribuera à améliorer ni leur situation ni celle des partisans dudit projet. J'invite les députés à se rappeler les difficultés qui ont surgi par suite du procès intenté à propos du projet de la baie James.

J'exhorte le gouvernement et le ministre à écouter et à agir.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

LE SORT DES DÉFENSEURS DES DROITS CIVILS EN RUSSIE, EN AFRIQUE DU SUD ET AU GUATEMALA

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, chaque année, à la mi-octobre, les membres d'*Amnesty International* du monde entier marquent la Semaine des prisonniers de conscience, au nom des personnes emprisonnées pour avoir exprimé de façon non violente leurs opinions, ou pour avoir pratiqué pacifiquement la religion de leur choix, ou encore pour leur race, leur sexe, leur origine ethnique ou leur langue.

Cette année, la Semaine des prisonniers de conscience est consacrée aux hommes et femmes que leur gouvernement a punis pour avoir participé à la promotion des droits de la personne. La semaine dernière, chez-moi, à Saskatoon, on a installé une cage devant l'hôtel de ville et l'on y a enfermé certaines personnes qui doivent rester là jusqu'à ce que leurs amis viennent les libérer. Dans le monde entier, il y a une foule de gens qu'on ne peut pas libérer aussi facilement.

Par exemple, sept ans de travaux forcés suivis de cinq années en résidence surveillée est le prix que l'écrivain ukrainien Mykola Rudenko doit payer pour ses efforts en vue de signaler au monde les violations des droits de la personne perpétrées en Union soviétique. Sa femme, arrêtée pour possession de copies interdites des poèmes de son mari, a été condamnée à dix ans de prison, et se trouve dans un autre camp de travail à quelque 700 kilomètres de son mari.

En Afrique du Sud, Johnny James Issel, l'un des principaux champions des droits civils et politiques des Noirs, a passé la plupart des dix dernières années à se voir imposer des ordonnances d'interdiction administrative, ou en détention sans accusation précise ni procès.

Au Guatemala, l'avocate syndicaliste America Yolanda Urizar a «disparu». Après avoir reçu des menaces de mort à cause de sa collaboration avec les syndicats locaux, elle a été enlevée en mars dernier par des hommes armés jusqu'aux